Informations de base

2023/0901(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Banque centrale européenne: nomination du président du conseil de surveillance **Subject** 2.50.10 Surveillance financière 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	TINAGLI Irene (S&D)	20/04/2023
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/09/2023	Publication de la proposition législative	N9-0053/2023	
14/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/09/2023	Vote en commission		
21/09/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0272/2023	
03/10/2023	Décision du Parlement	T9-0331/2023	Résumé
03/10/2023	Résultat du vote au parlement		
25/10/2023	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/10/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/0901(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/9/13127

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE752.999	14/09/2023	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0272/2023	21/09/2023	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0331/2023	03/10/2023	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base législatif	N9-0053/2023	13/09/2023	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2023/2410
JO L 000 25.10.2023, p. 0000

Banque centrale européenne: nomination du président du conseil de surveillance

2023/0901(NLE) - 03/10/2023 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 357 voix pour, 195 contre et 42 abstentions, **d'approuver la nomination de Claudia Buch** en tant que présidente du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne pour une période de cinq ans.

Conformément à l'accord interinstitutionnel du 6 novembre 2013, la Banque centrale européenne a adopté le 5 juillet 2023, une liste restreinte de candidats à la présidence du conseil de surveillance et l'a communiquée au Parlement, assortie d'un rapport d'évaluation.

Le 13 septembre 2023, la Banque centrale européenne a adopté une proposition concernant la nomination de Claudia Buch à la présidence du conseil de surveillance et a soumis cette proposition au Parlement.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a évalué les qualifications de la candidate proposée. Elle a ensuite procédé à une audition de la candidate proposée, au cours de laquelle celle-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission.

Les députés ont rappelé que le Parlement s'est engagé à garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de haut niveau dans le domaine des services bancaires et financiers. Tous les organes et institutions de l'Union et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes.